

**RAPPORT N° 1/3.20**

**PRÉAVIS D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ N° 1/2.20**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 150'000.00 TTC POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LES DEUX SALLES D'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE (CUISINES) DE BEAUSOBRE**

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de sept membres chargée d'étudier le préavis d'urgence de la Municipalité sur l'objet cité en titre s'est réunie en la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville le mardi 11 février 2020. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Patricia CORREIA DA ROCHA, Catherine HODEL, Cathy SCHUMACHER, Sylvie TRUDU, Laurent BEAUVERD, Baptiste MÜLLER et du soussigné Pierre Marc BURNAND, président-rapporteur.

Elle remercie de leur disponibilité Monsieur Eric ZÜGER, municipal en charge du Dicastère *Urbanisme, police des constructions, mobilité, Agenda 21*, Madame Anouk PALTANI BAUMANN, cheffe du *Service de l'urbanisme, constructions et mobilité*, et Monsieur Luc SCHLAEPPI, directeur de l'*Etablissement secondaire Morges Beausobre*, qui l'ont accueillie, lui ont présenté le projet et ont répondu aux nombreuses questions.

Dans la foulée, la commission a délibéré et déterminé sa position.

Les questions relatives au rapport, y compris son adoption, ont été réglées par courrier électronique.

## **1. PRÉSENTATION DU PROJET ET DISCUSSION**

Le préavis N° 1/2.20 résume cette présentation et contient nombre d'informations qui ne sont pas reprises ici. Les points suivants sont ceux qui ont suscité discussion et questions.

### **L'urgence et la précipitation**

Pour un observateur neutre et habitué des schémas simples, il pourrait sembler bizarre que la reconstruction de deux «cuisines» («salles d'éducation nutritionnelle», si on veut se conformer à la rigueur du jargon actuel – mais l'urgence nous autorise à user du barbarisme usuel), destinées à un enseignement qui se donne depuis des lustres, dans un établissement qui existe depuis encore plus de lustres, doive s'organiser dans la plus grande précipitation. La délégation municipale s'est efforcée d'explicitier le concours de circonstances qui a amené à cette urgence :

- ce n'est qu'après que le Conseil communal a accordé un crédit de CHF 1'500'000.00 pour l'étude des travaux à entreprendre sur les bâtiments scolaires de Chanel (préavis N° 27/6.18, adopté le 5 décembre 2018) que la Municipalité a pu commencer à étudier les multiples possibilités de déconstruction/reconstruction de l'école de Chanel dans son nouveau programme de locaux;

- parmi les diverses possibilités étudiées dans le cadre de ce projet de rénovation-reconstruction de l'école de Chanel, la préférence a récemment été donnée à une variante assez radicale, prévoyant une reconstruction à neuf de l'essentiel des locaux, après démolition de la majeure partie des bâtiments actuels, dont les cuisines; dès lors est apparue la nécessité de construire des locaux provisoires ... dont des cuisines;
- si la construction de locaux provisoires est déjà chère et pas forcément simple, la construction de locaux spéciaux provisoires (par exemple des cuisines) est hyper-chère et toujours compliquée; il est donc légitime de chercher à construire tout de suite des locaux spéciaux définitifs, à la condition bien sûr de trouver un emplacement possible pendant les travaux et rationnel pour la suite; or la logique scolaire permet de conforter cette réflexion puisque les élèves qui utilisent ces cuisines sont tous à Beausobre et aucun en Chanel; c'est ainsi que l'idée de la migration des cuisines de Chanel à Beausobre a commencé à germer;
- simultanément sont apparus des besoins nouveaux pour l'école de Chanel, en raison de l'obsolescence des salles de classe de Pré-Maudry et de leur déplacement désormais prévu en Chanel; ce déplacement dévoilé tardivement (il n'y a aucune mention des locaux de Pré-Maudry, et encore moins de leur transfert, dans le préavis N° 27/6.18) implique un besoin supplémentaire d'espace ... tout trouvé dans les cuisines; c'est alors, mais seulement alors, que l'idée de la migration des cuisines de Chanel à Beausobre s'est définitivement imposée; on était à fin 2019;
- à partir du moment où les cuisines sont externalisées de Chanel, elles nécessitent un nouveau financement, donc un nouveau préavis; comme par ailleurs il faudrait qu'elles soient opérationnelles à la rentrée d'août 2021 pour assurer la continuité de l'enseignement puisque c'est à ce moment-là que marteaux-pilons et broyeurs hydrauliques transformeront en farine bise les cuisines de Chanel, les délais sont très serrés et ce nouveau préavis est fatalement un préavis d'urgence.

### **Le sens de l'anticipation et l'utilité des analyses**

Le transfert des cuisines de Chanel à Beausobre est frappé au coin du bon sens : la commission est unanime à considérer que c'est une idée judicieuse et logique. Mais c'est le moment où cette bonne idée a été trouvée qui sépare la commission : si une partie se satisfait des explications reçues, l'autre continue à penser que, s'agissant d'une problématique avant tout scolaire, connue de longue date et simplement réactivée par la rénovation de Chanel, on aurait pu espérer une réactivité plus efficiente. Et subsistent tout de même quelques questions troublantes :

- comment est-ce possible que l'obsolescence avancée des salles de Pré-Maudry n'ait été découverte que dans le courant de l'année 2019 au point que leur remplacement par de nouvelles salles à l'école de Chanel n'ait pas pu figurer dans le préavis N° 27/6.18 relatif à Chanel ?
- comment a-t-on pu passer jusqu'à fin 2019 à côté de ce problème de cuisines alors que «la Municipalité a lancé à la fin de l'année 2017 une analyse comparative de plusieurs scénarii d'évolution de l'infrastructure scolaire et parascolaire de la Commune de Morges en réponse aux besoins induits par la population scolaire attendue à l'horizon 2040» (préavis N° 27/6.18, point 2.1, page 3) ?
- enfin, «la ville de Morges [s'étant] dotée d'une analyse permettant d'adopter une stratégie optimale de planification des bâtiments scolaires et parascolaires» (préavis N° 27/6.18, point 2.3, bas page 4) et « de prendre les meilleures décisions possibles dans ce contexte» (idem), comment les cuisines de Chanel ont-elles pu échapper à la sagacité de cette analyse et ne pas avoir été prises en compte dans cette stratégie optimale de planification ?

## Les conséquences du manque d'anticipation

La première conséquence du manque d'anticipation, c'est la précipitation, qui n'est jamais très agréable ni bonne conseillère. La deuxième conséquence, plus fâcheuse, est que cette précipitation empêche d'intégrer à ce projet d'autres préoccupations. Ainsi, c'est connu de longue date, le bâtiment administratif de Beausobre ne répond pas aux besoins de certains utilisateurs, en particulier du *Service de la cohésion sociale et du logement* et de l'ASIME. Peut-être aurait-il été possible de trouver une réponse judicieuse à leurs problèmes dans le cadre de cette nouvelle construction : le calendrier serré ne permet plus cette étude et c'est une occasion perdue.

M. Eric Züger a indiqué que cette question n'était pas oubliée et qu'une amélioration pourrait être trouvée dans les six à dix ans à l'occasion de l'assainissement du bâtiment administratif au sujet duquel la réflexion n'a pas encore été entamée : c'est tout de même six à dix années supplémentaires durant lesquelles les utilisateurs de ces locaux devront se satisfaire de conditions inadéquates. C'est dommage.

## Le projet de Chanel, source de la réflexion

Ces cuisines étant aujourd'hui localisées à l'école de Chanel et ayant été intégrées initialement au projet de Chanel, la délégation municipale a présenté dans le détail, par souci de transparence, l'état des réflexions liées au site de Chanel, avec embargo jusqu'au début de la mise à l'enquête, prévue pour fin février 2020.

## La récupération des structures

La construction d'un petit bâtiment pérenne à Beausobre, sur la place d'un couvert à vélos et en conservant les structures métalliques, voire en en récupérant d'autres, est une bonne idée pour autant :

- que ce soit une vraie économie;
- que cette économie n'entraîne pas des contraintes excessives ou absurdes pour le reste du projet.

La délégation municipale a apporté les assurances suivantes : il s'agit à ce stade d'une philosophie qu'il faut soutenir puisqu'elle va dans le sens du développement durable, mais qui doit être vérifiée dans tous ses détails avant d'être confirmée. Il va sans dire que les deux soucis de la commission sont entendus et seront respectés.

## L'usage du bois

Il est précisé dans le préavis (point 3.3, haut page 7) que le bâtiment «est en ossature et bardage de façade bois [...] sur une structure en acier préexistante». Si la structure en bois semble incontournable puisque idéale pour la préfabrication, en revanche l'enveloppe en bois ne fait pas l'unanimité, notamment à cause du CVE La Gracieuse considéré (sauf par de rares exceptions) comme le modèle de ce qu'il ne faut pas faire. La délégation municipale a rassuré la commission en précisant qu'il était prématuré de donner ces détails à ce stade du projet et que c'est l'étude à venir qui permettrait de définir la meilleure enveloppe pour ce bâtiment, en fonction de multiples facteurs dont l'architecte saura tenir compte.

## Le chauffage

La question du chauffage a été soulevée. Dans le préavis figure cette solide déclaration (point 6, bas page 9) : «La nécessité d'intervenir sur ce collège permet d'inscrire ce bâtiment dans la stratégie d'économie énergétique et soutient fortement trois des quatre axes prioritaires : production locale d'énergie renouvelable; construction de bâtiments efficaces; assainissement du parc immobilier».

Il est certain que ce bâtiment, non excavé, n'aura pas de système de chauffage autonome (même s'il y aura peut-être quelques panneaux solaires sur le toit) et sera rattaché à une des sources de chaleur du site qui fonctionnent toutes, à ce jour, avec des énergies fossiles. Certains membres de la commission n'ont pas manqué d'ironiser sur un bâtiment qui se voudrait éco-responsable et qui se chauffera au mazout, les autres se sont contentés de prendre acte qu'un préavis d'urgence peut contenir des bêtises tellement grosses qu'on peut se demander si l'urgence suffit à les expliquer.

### **Accès au site de Beausobre pendant le chantier**

L'installation de chantier et l'accès au site fait évidemment partie de l'étude à venir. Mais Beausobre est déjà actuellement un tel chantier, et ce sera encore pire en 2021, que la construction de ce modeste pavillon passera quasiment inaperçue.

### **Les coûts**

Comme pour d'autres projets analogues, ainsi la capitainerie, le coût de ce bâtiment (comparable à une petite villa non excavée avec un terrain offert) semble élevé à certains membres de la commission.

La délégation municipale a tenté de montrer que ce sentiment n'est pas justifié :

- de nos jours, quand on construit une école, le prix moyen d'une salle est de CHF 1'000'000.00; dans ce projet, on a deux salles de classe, donc un coût espéré de CHF 750'000.00 par classe;
- certains éléments augmentent les coûts : quatorze cuisines équipées, des sanitaires en surnombre, des carrelages un peu partout, des locaux d'appoint);
- le rapport N° 32 de la Cour des comptes (*Audit des projets de constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire*, 12 juin 2015) montre que Morges se situe en général dans la moitié inférieure du prix des salles de classe;
- en comparaison avec des objets de référence, Morges fait plutôt bonne figure et reste dans de bons standards.

Une partie de la commission est convaincue par ces arguments, l'autre reste sur sa faim.

## **2. DÉLIBÉRATION ET PRISE DE POSITION**

La commission s'est rapidement mise d'accord sur le fait que le principe du déplacement des cuisines de Chanel à Beausobre répond à des critères logiques et fonctionnels et que ce principe doit donc primer sur les autres considérations.

Au surplus, l'esquisse de projet présentée (avec un emplacement judicieux, un bâtiment compact, une philosophie de récupération dans la ligne du développement durable) semble être une réponse adéquate et rationnelle aux besoins scolaires actuels et, sauf évolution extraordinaire, au moins dans les cinq prochaines années.

Les points critiques sont ceux mentionnés ci-dessus, en particulier : la précipitation dans laquelle devront se dérouler les travaux, une réflexion sur le mode de chauffage qui reste à entreprendre, un chantier qui ajoutera un zeste de pagaille dans une parcelle en effervescence.

Malgré ces réserves et faisant la part des choses, la commission est favorable à l'unanimité aux conclusions du préavis N° 1/2.20.

### 3. CONCLUSION

Le transfert des cuisines de Chanel à Beausobre est judicieux et logique, tant sur le plan scolaire que sur le plan constructif et architectural. Le projet présenté est rationnel et correspond aux besoins actuels et à court terme. Le coût prévu de cette réalisation semble raisonnable à une partie de la commission et élevé à l'autre.

Une démarche de récupération de structures métalliques existantes, allant dans le sens du développement durable, recueille la sympathie pour autant qu'elle soit une vraie économie et qu'elle n'implique pas de contraintes négatives pour d'autres aspects du projet.

En revanche, le développement durable a été complètement ignoré sur le plan du chauffage. Une réflexion globale sur ce sujet reste à entreprendre.

La commission regrette l'urgence qui préside à cette réalisation et qui a pour conséquence, d'une part de bousculer non seulement le Conseil communal mais toute la suite du processus, d'autre part d'empêcher d'intégrer à ce projet d'autres préoccupations. Cette urgence et cette précipitation auraient pu être évitées par un soupçon d'anticipation et une planification générale plus sérieuse et plus complète.

Ceci étant et tout bien pesé, la commission est favorable à l'unanimité aux conclusions du préavis N° 1/2.20.

En conséquence, elle vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.00 TTC pour les études de construction d'un bâtiment pour les deux salles d'éducation nutritionnelle (cuisines) de Beausobre;
2. de dire que le montant de CHF 150'000.00 sera amorti en règle générale en 5 ans à raison de CHF 30'000.00 par an, à porter en compte dès le budget 2021.

Pour la commission :

Pierre Marc Burnand, président-rapporteur

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 mars 2020.**